



CQP TAVA Technicien Après-Vente Automobile

Le technicien après-vente automobile assure la maintenance préventive et corrective des moteurs thermiques et équipements périphériques d'ensembles mécaniques, de systèmes électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques et optiques.

Il doit analyser, comprendre et résoudre les problèmes posés par les systèmes électriques et à gestion électronique. Il est capable de poser des accessoires sur des véhicules.

Le CQP est TAVA est une certification élaborée par la branche des services de l'automobile en réponse aux besoins des professionnels. Il prépare directement à un métier et est reconnu par les professionnels.

Public concerné et modalités d'accès

Public :

- Jeunes de 16 à 25 ans
- Salariés déjà en poste en entreprise et demandeurs d'emploi dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Modalités et délais d'accès :

- Dossier de préinscription en ligne.
- Entretien individuel / Tests de positionnement.
- Être titulaire du CAP Maintenance des véhicules option A (Voitures particulières) et/ou de la Mention Complémentaire Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile (MC MSEA).
- Signature d'un contrat de professionnalisation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
- Rentrée en septembre.

Durée et organisation

Durée :

- 2 ans de formation alternée en contrat de professionnalisation

Organisation :

- 14 semaines de formation au CFA de septembre à juin par année de formation (490h par année), le reste s'effectue en entreprise.
- Alternance : 1 semaine en centre de formation, 2 semaines en entreprise

Contenu de la formation

- Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution essence / diesel
- Diagnostic des systèmes d'injection et de dépollution essence / essence
- Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique / multiplexée
- Diagnostic des systèmes mécaniques
- Maintenance des systèmes mécaniques

Objectifs de la formation

Être capable de :

- Réaliser des activités de maintenance portant sur :
 - Les moteurs thermiques et les équipements périphériques
 - L'ensemble des systèmes de conduite, confort et sécurité des véhicules

Passage de l'habilitation climatisation et préparation à l'habilitation VE/VH



Modalités pédagogiques

Moyens pédagogiques et techniques :

- Atelier mécanique, salles de classe, salle informatique, labo de sciences.

Equipe pédagogique :

- La formation sera animée par deux formateurs en mécanique, chacun titulaire d'un diplôme de la spécialité, et de formateurs en enseignement général autorisés à enseigner.
- Un référent handicap a en charge le bon déroulement de la formation des apprenants en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques :

- La MFR propose une méthode pédagogique basée sur une démarche en deux temps : sur le terrain, le temps « *de l'action et de la motivation* » et à l'école, le temps « *de la mise en commun et de la réflexion* » : **l'alternance**.

Modalités de suivi et d'évaluation

Modalités de suivi :

- Visites en entreprise
- Suivi pédagogique individualisé
- Bilans semestriels
- Livret d'apprentissage.

Modalités d'évaluation :

- Le candidat doit valider 50% des blocs de compétences pour pouvoir se présenter à l'entretien de narration.
- A l'issue de l'entretien de narration, le jury se prononcera sur l'obtention de la certification.

Accès

- Transports en commun.
- Gare de SALLANCHES à moins de 10 minutes à pied.
- Parking sur place.
- Etablissement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Salaire

Le salaire en contrat de professionnalisation varie en fonction de votre âge et de votre niveau de qualification.

- Niveau de formation inférieur au BAC PRO :
 - Moins de 21 ans : 55% du SMIC
 - De 21 ans à moins de 26 ans : 70% du SMIC
- Au moins titulaire d'un BAC PRO ou d'un titre professionnel de niveau IV :
 - Moins de 21 ans : 65% du SMIC
 - De 21 ans à moins de 26 ans : 80% du SMIC

Tarifs

- La formation est gratuite pour les stagiaires. Le financement de celle-ci par l'OPCO Mobilités se fait sur la base d'un coût horaire fixé à 12,5€.
- Seuls les frais liés à la pension (internat et restauration) et à la cotisation à l'association sont à la charge du stagiaire et/ ou son représentant légal.

Poursuite d'études

- CQP TEAVA (Technicien après-vente automobile)
- CQP Réceptionnaire après-vente
- BTS Maintenance des véhicules option véhicules particuliers

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site internet <https://mfrcb.com> ou contactez le secrétariat de la MFR au 04 50 58 11 21

Fiche actualisée au 19/04/2021